



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
XOoU eC+++e I 3EeUoE eOHeX3Q
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

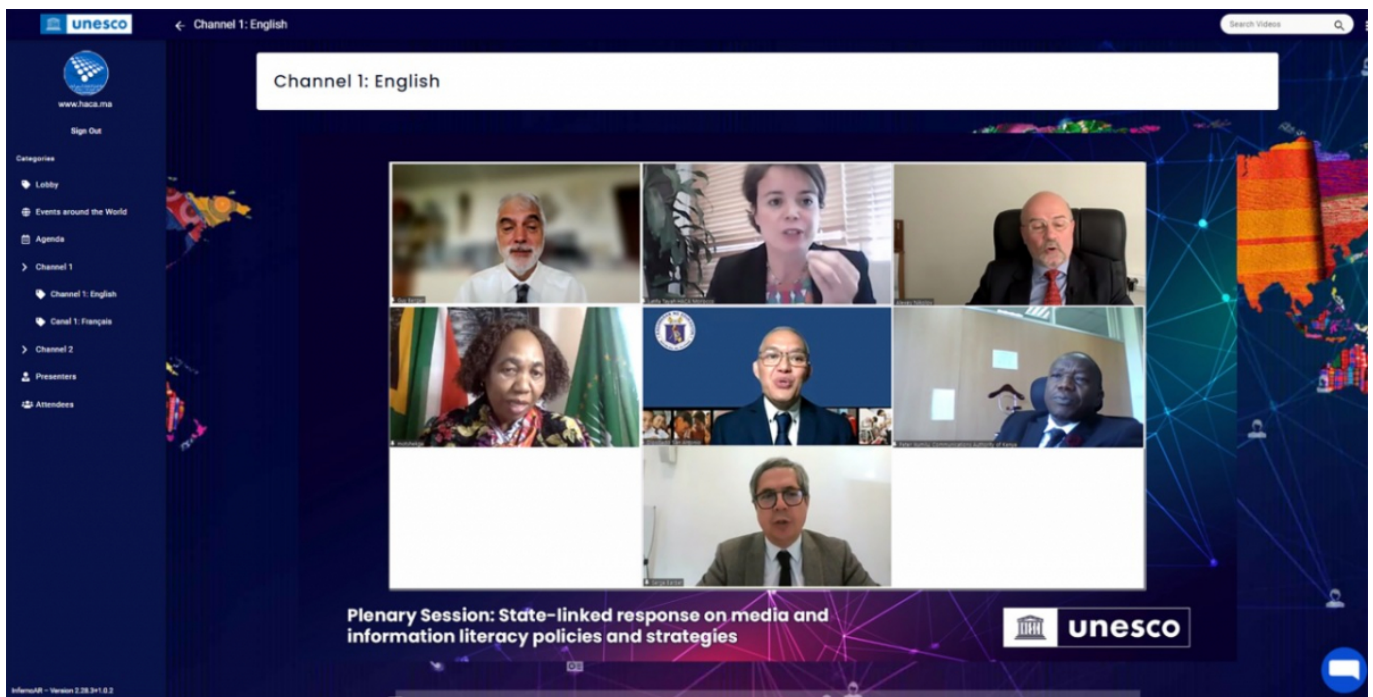
Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La HACA participe à la Semaine Mondiale de l'Education aux Médias et à l'Information organisée par l'UNESCO

[A](#) [1] [+A](#) [1]

La HACA participe à la Semaine Mondiale de l'Education aux Médias et à l'Information organisée par l'UNESCO

27 oct 2021



La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a participé à la traditionnelle Semaine Mondiale de l'Education aux Médias et à l'Information organisée par l'UNESCO et dont l'édition 2021 a été accueillie par l'Afrique du Sud sur le thème "L'éducation aux médias et à l'information pour le bien commun".

La HACA, représentée par Mme Latifa Tayah, directrice du département études et développement est intervenue dans la session intitulée "La réponse des Etats en matière d'éducation aux médias et à l'information : politiques et stratégies" aux côtés de la Ministre de l'éducation nationale

sudafricaine, du représentant du régulateur audiovisuel kenyan, du directeur général du centre pour l'éducation aux médias et à l'information de France, d'un représentant du département de l'éducation des Philippines et d'un responsable de l'audiovisuel de Russie.

Lors de son intervention Mme Tayeh a affirmé que "l'éducation aux médias et à l'information (EMI) est une action éminemment démocratique et constitue un droit du citoyen. C'est en ce sens qu'elle doit être une mission de service public, qui se déploie à travers un engagement étatique fort afin d'en faire un projet structurel pérenne bénéficiant d'allocation de fonds publics".

Mme Tayah a également estimé qu'il y avait encore un grand besoin d'action de plaidoyer en faveur de l'éducation aux médias à différents niveaux. L'objectif-a-t-elle déclaré « est à la fois de contribuer à l'évolution du cadre légal en matière d'EMI et de promouvoir l'élaboration d'un cadre stratégique à l'échelle nationale avec l'ensemble des parties prenantes ». Citant l'exemple du Maroc, Mme Tayeh a rappelé que lors du processus de révision de ses statuts, la HACA a effectué un plaidoyer auprès du Gouvernement et du Parlement afin que l'EMI fasse partie des missions de l'instance de régulation. C'est ainsi que la loi 11-15 portant réorganisation de la HACA édictée en 2016 a élargi la mission de l'instance à l'éducation aux médias.

Parmi les bonnes pratiques développées par la HACA en matière d'EMI, Mme Tayeh a cité notamment l'établissement d'un diagnostic précis des usages médiatiques et numériques du jeune public ainsi que la réalisation d'études permettant notamment de déconstruire les stéréotypes et de donner à comprendre leur processus de fabrication.

Parallèlement aux défis posés par le numérique au Maroc, Mme Tayah a également considéré que face aux défis posés par la transformation numérique des médias et de la communication, la promotion, tel que le fait la HACAQ, de la régulation citoyenne, permettait d'habiliter l'utilisateur des médias à aborder de manière critique et avertie les contenus des médias classiques et numériques.

Il est à rappeler que l'instance marocaine a mis en place depuis mars 2017 une plateforme en-ligne accessible à l'ensemble des citoyens pour interagir avec le régulateur et exprimer leur appréciation et leur analyses vis-à-vis des programmes diffusés par les radios et télévisions marocaines publiques et privées..

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>